

Je vais indiquer, d'après le *Messenger russe*, quels sont les principaux traits de ces réformes.

En même temps, je reproduirai les critiques dont j'ai pris note, en juin, sous la dictée d'un Macédonien qui parlait au nom des comités, et j'exposerai le projet macédonien (1).

Auparavant, je signale l'existence de deux autres projets qu'il faut se garder de confondre avec les précédents.

On dit souvent : le projet austro-russe, c'est le projet Steeg, qui est parfait. Oui, le projet que M. Steeg, consul de France à Salonique, a esquissé dans une « note concernant les réformes à introduire en Macédoine (2) » est remarquable. La note de M. Steeg a même servi à élaborer, au quai d'Orsay, un projet français, qui prenait corps (3),

tion de la guérison. Mais, pour le moment, il s'agit d'aller au plus pressé et de se contenter de réformes rudimentaires et transitoires.

(1) Ou tout au moins celui que ces Macédoniens ont fait exposer en Occident cet été. Le projet exposé l'hiver dernier par M. Michailowski était bien différent. De même, le projet répandu à la fin d'août : il concerne toute la Turquie d'Europe qui est organisée en quatre provinces : Macédoine, Vieille-Serbie, Thrace et Albanie.

Chaque province a à sa tête un gouverneur général nommé par le sultan avec le consentement des puissances. Un haut commissaire européen est nommé par les puissances. Le sultan ne garde guère que le droit de défendre les frontières et un droit à une certaine somme pour sa liste civile. Des mesures transitoires sont prévues.

(2) *Livre jaune* de 1902, annexe de la pièce n° 48, p. 50 et suiv.

(3) On en trouve des traces dans plusieurs pièces du *Livre jaune* de 1902, — notamment dans deux lettres de M. Delcassé, l'une adressée à M. Boutiron, chargé d'affaires de France à Saint-Pé-